

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

FDS 998-340C-FRA_01-2021

INFORMATIONS CONCERNANT LE FOURNISSEUR DE LA FDS:

Préparation:

Code produit: 998 340C

Désignation : Colle Araldite Cristal, prise en 5 minutes, seringue de 24 ml

Utilisation : Durcisseur et Composant époxy

Identification de la Société:

Raison Sociale: Cookson-CLAL

Adresse siège social: 5 Chemin du Plateau 69570 Dardilly

Telephone: 0800 878 202

E-mail: qualite@cookson-clal.com

Numéro d'appel d'urgence :

N° ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59 - http://www.centres-antipoison.net

Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Antipoison Français.

Ces centres antipoison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® CRYSTAL RESIN

Version Date de révision: 26.01.2021 1.1

Numéro de la FDS: 400001021207

Date de dernière parution: 05.02.2019 Date de la première version publiée:

05.02.2019

Date d'impression 02.02.2021

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : ARALDITE® CRYSTAL RESIN

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du : Composants époxy

mélange

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Huntsman Advanced Materials (Europe)BVBA

Adresse : Everslaan 45

3078 Everberg

Belgique

Téléphone : +41 61 299 20 41 : +41 61 299 20 40 Téléfax

Adresse e-mail de la

personne responsable de

FDS

: Global_Product_EHS_AdMat@huntsman.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : Centres Antipoison et de Toxicovigilance:

> ANGERS: 02 41 48 21 21 BORDEAUX: 05 56 96 40 80

LILLE: 0 825 812 822 LYON: 04 72 11 69 11 MARSEILLE 04 91 75 25 25 NANCY: 03 83 32 36 36 PARIS: 01 40 05 48 48 RENNES: 02 99 59 22 22 STRASBOURG: 03 88 37 37 37 TOULOUSE: 05 61 77 74 47 EUROPE: +32 35 75 1234

France ORFILA: +33(0)145425959

ASIA: +65 6336-6011 China: +86 20 39377888 +86 532 83889090 India: + 91 22 42 87 5333 Australia: 1800 786 152

New Zealand: 0800 767 437

USA: +1/800/424.9300

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® CRYSTAL RESIN

Version 1.1 Date de révision: 26.01.2021

Numéro de la FDS: 400001021207

Date de dernière parution: 05.02.2019 Date de la première version publiée:

05.02.2019

Date d'impression 02.02.2021

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Irritation cutanée, Catégorie 2 H315: Provoque une irritation cutanée.

Irritation oculaire, Catégorie 2 H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

Danger à long terme (chronique) pour le

milieu aquatique, Catégorie 2

H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger





Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : **Prévention**:

P261 Éviter de respirer les brouillards ou les

vapeurs.

P264 Se laver la peau soigneusement après

manipulation.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection/ un

équipement de protection des yeux/ du

visage.

Intervention:

P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée:

consulter un médecin.

P391 Recueillir le produit répandu.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane

Reaction mass of 2,2'-[methylenebis(2,1-phenyleneoxymethylene)]bis(oxirane) and 2,2'-[methylenebis(4,1-phenyleneoxymethylene)]bis(oxirane) and 2-({2-[4-(oxiran-2 ylmethoxy)benzyl]phenoxy}methyl)oxirane

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® CRYSTAL RESIN

Version Date de révision: Numéro de la FDS: 1.1 26.01.2021 400001021207

Date de dernière parution: 05.02.2019 Date de la première version publiée:

05.02.2019

Date d'impression 02.02.2021

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange contient des ingrédients considérés comme persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT), ou bien très persistants et très bio-accumulables (vPvB).

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Nom Chimique	NoCAS NoCE NoIndex Numéro d'enregistrement	Classification	Concent ration (% w/w)
2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxir ane	1675-54-3 216-823-5 603-073-00-2 01-2119456619-26	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 2; H411 Limite de concentration spécifique Skin Irrit. 2; H315 >= 5 % Eye Irrit. 2; H319 >= 5 %	>= 70 - < 90
Reaction mass of 2,2'- [methylenebis(2, ,1- phenyleneoxymethylene)]bis(oxir ane) and 2,2'-[methylenebis(4, ,1- phenyleneoxymethylene)]bis(oxir ane) and 2-({2-[4-(oxiran-2, ylmethoxy)benzyl]phenoxy}meth yl)oxirane,	- - 01-2119454392-40	Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 2; H411	>= 2,5 - < 10
terphnyle hydrogn	61788-32-7 262-967-7 01-2119488183-33	Aquatic Chronic 4; H413	>= 2,5 - < 10

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

Les deux 25068-38-6 et 1675-54-3 peuvent être utilisés pour décrire la résine époxy qui est produite par la réaction du bisphénol A et épichlorohydrine

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® CRYSTAL RESIN

Version 1.1

Date de révision: 26.01.2021

Numéro de la FDS: 400001021207

Date de dernière parution: 05.02.2019 Date de la première version publiée:

05.02.2019

Date d'impression 02.02.2021

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux

S'éloigner de la zone dangereuse.

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin

traitant.

Traiter de façon symptomatique.

Faire appel à une assistance médicale si des symptômes

apparaissent.

Protection pour les

secouristes

Les secouristes doivent faire attention à se protéger et à

utiliser les vêtements de protection recommandés

Si une possibilité d'exposition existe, consulter la Section 8 pour l'équipement de protection individuelle particulier. Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les

yeux.

Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.

Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime

de pratiquer le bouche à bouche.

En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.

Faire appel à une assistance médicale si des symptômes

apparaissent.

En cas de contact avec la

peau

Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin. En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

En cas de contact avec les

yeux

Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.

Enlever les lentilles de contact.

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin

spécialiste.

En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun(e) à notre connaissance.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction : Eau pulvérisée

SDS FR-AM - - 400001021207

4/29

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® CRYSTAL RESIN

Version Date de révision: 1.1

Numéro de la FDS: 400001021207 26.01.2021

Date de dernière parution: 05.02.2019 Date de la première version publiée:

05.02.2019

Date d'impression 02.02.2021

Mousse résistant à l'alcool appropriés

> Dioxyde de carbone (CO2) Poudre chimique sèche

Moyens d'extinction

inappropriés

Soyez prudent lorsque vous utilisez un jet d'eau à haut débit

car cela peut disperser et propager l'incendie

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant : la lutte contre l'incendie

Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les

égouts ou les cours d'eau.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la

lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Méthodes spécifiques

d'extinction

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

locales et à l'environnement proche.

Information supplémentaire Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

rejeter dans les canalisations.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en

vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Utiliser un équipement de protection individuelle. Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Éviter que le produit arrive dans les égouts.

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est

possible en toute sécurité.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice,

agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour

l'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13., Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence., Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® CRYSTAL RESIN

Version 1.1

Date de révision: 26.01.2021

Numéro de la FDS: 400001021207

Date de dernière parution: 05.02.2019 Date de la première version publiée:

05.02.2019

Date d'impression 02.02.2021

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Un contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer une irritation cutanée et/ou une dermatite et une sensibilisation chez les personnes prédisposées.

Il est conseillé aux personnes souffrant d'asthme, d'eczéma ou de réactions cutanées d'éviter le contact, y compris cutané, avec ce produit.

Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales

avant l'utilisation.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations

locales et nationales.

Indications pour la protection :

contre l'incendie et

l'explosion

Mesures préventives habituelles pour la protection contre

l'incendie.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas

fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les

pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les

conteneurs

 Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.
 Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Conserver dans

des conteneurs proprement étiquetés.

Précautions pour le stockage

en commun

Pour les matériaux incompatibles, veuillez vous référer à la

section 10 de cette FDS.

Pour en savoir plus sur la

stabilité du stockage

Stable dans des conditions normales.

Température de stockage

recommandée

2 - 40 °C

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

SDS FR-AM - - 400001021207

6/29

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® CRYSTAL RESIN

Version Date de révision: 1.1 26.01.2021

Numéro de la FDS: 400001021207

Date de dernière parution: 05.02.2019 Date de la première version publiée:

05.02.2019

Date d'impression 02.02.2021

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
terphnyle hydrogn	61788-32-7	TWA	2 ppm 19 mg/m3	2017/164/EU
Information supplémentaire	Indicatif			
		STEL	5 ppm 48 mg/m3	2017/164/EU
Information supplémentaire	Indicatif			
		VME	2 ppm 19 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire	Valeurs limite	s indicatives		
		VLCT (VLE)	5 ppm 48 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire	Valeurs limite	s indicatives		

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
2,2'-[(1- méthyléthylidène)bis(4, 1- phénylèneoxyméthylèn e)]bisoxirane	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	4,93 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,75 mg/kg p.c./jour
	Consommateur s	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,87 mg/m3
	Consommateur s	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,0893 mg/kg p.c./jour
	Consommateur s	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	0,5 mg/kg p.c./jour
terphnyle hydrogn	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	8,38 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	83,8 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	46,3 mg/kg
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets locaux	0,2 mg/m3
	Consommateur s	Inhalation	Long terme - effets systémiques	2,5 mg/m3
	Consommateur s	Inhalation	Long terme - effets locaux	25 mg/m3
	Consommateur s	Dermale	Long terme - effets systémiques	27,8 mg/kg

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® CRYSTAL RESIN

Version Date de révision: 1.1 26.01.2021

Numéro de la FDS: 400001021207

Date de dernière parution: 05.02.2019 Date de la première version publiée:

05.02.2019

Date d'impression 02.02.2021

Consommateur s	Dermale	Long terme - effets locaux	1,23 mg/m3
Consommateur s	` ,	Long terme - effets systémiques	0,3 mg/kg

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance		Compartiment de l'Environnement	Valeur	
2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1- phénylèneoxyméthylène)]bisoxira ne		Eau douce	0,006 mg/l	
Remarques:	Facteurs of	J'Évaluation	·	
		Eau de mer	0,001 mg/l	
	Facteurs of	l'Évaluation		
		Sédiment d'eau douce	0,341 mg/kg poids sec (p.s.)	
	Méthode d	de l'équilibre	•	
Méthode o		Sédiment marin	0,034 mg/kg poids sec (p.s.)	
		de l'équilibre	•	
		Sol	0,065 mg/kg poids sec (p.s.)	
Méthode		de l'équilibre		
	•	Station de traitement des eaux usées	10 mg/l	
Facteu		l'Évaluation	•	
	l	Empoisonnement secondaire	11 mg/kg	
terphnyle hydrogn		Eau douce	0 mg/l	
		Eau de mer	0 mg/l	
		Utilisation/rejet intermittent(e)	0,001 mg/l	
		Station de traitement des eaux usées	10,3 mg/l	
		Sédiment d'eau douce	3,16 mg/kg	
		Sédiment marin	0,316 mg/kg	
		Sol	0,631 mg/kg	
		Empoisonnement secondaire	2,22 mg/kg	

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure

Lunettes de sécurité à protection intégrale

Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas

de problèmes lors de la mise en oeuvre.

Protection des mains

SDS FR-AM - - 400001021207

8/29

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® CRYSTAL RESIN

Version D 1.1 20

Date de révision: 26.01.2021

Numéro de la FDS: 400001021207

Date de dernière parution: 05.02.2019 Date de la première version publiée:

05.02.2019

Date d'impression 02.02.2021

Remarques : Le port de gants imperméables et résistants aux produits

chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise. Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail

spécifique.

Protection de la peau et du

corps

: Vêtements étanches

Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Protection respiratoire : Utiliser une protection respiratoire adéquate sauf en présence

d'une ventilation locale par aspiration ou s'il est démontré que l'exposition est dans les limites préconisées par les directives

d'exposition.

L'équipement doit être conforme à l'EN 14387

Filtre de type : Type mixte protégeant des particules et des vapeurs

organiques (A-P)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique : liquide

Couleur : incolore

Odeur : légère

Seuil olfactif : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

pH : substance/mélange n'est pas soluble (dans l'eau)

Point de fusion/point de

congélation

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

: > 200 °C

Point d'éclair : 176 °C

Méthode: Creuset fermé Pensky-Martens

Taux d'évaporation : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Inflammabilité (solide, gaz) : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Vitesse de combustion : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Limite d'explosivité, supérieure / Limite

d'inflammabilité supérieure

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® CRYSTAL RESIN

Version 1.1

Date de révision: 26.01.2021

Numéro de la FDS: 400001021207

Date de dernière parution: 05.02.2019 Date de la première version publiée:

05.02.2019

Date d'impression 02.02.2021

Limite d'explosivité, inférieure

/ Limite d'inflammabilité

inférieure

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Pression de vapeur : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Densité de vapeur relative : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Densité relative : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Densité : 1,15 g/cm3

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : pratiquement insoluble (20 °C)

Solubilité dans d'autres

solvants

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Température d'auto-

inflammabilité

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Température de

décomposition

: > 200 °C

Viscosité

: 18 000 - 45 000 mPa,s (25 °C) Viscosité, dynamique

Propriétés explosives : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même. Propriétés comburantes

9.2 Autres informations

Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de dangers particuliers à signaler.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter Aucun(e) à notre connaissance.

SDS FR-AM - - 400001021207

10/29

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® CRYSTAL RESIN

Version Date de révision: 1.1 26.01.2021

Numéro de la FDS: 400001021207

Date de dernière parution: 05.02.2019 Date de la première version publiée:

05.02.2019

Date d'impression 02.02.2021

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Composants:

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane: Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): > 2 000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 420

Evaluation: La substance ou la málange no prác

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité orale aiguë

Remarques: Aucune mortalité n'a été observée à cette dose.

Reaction mass of 2,2'-[methylenebis(2,1-phenyleneoxymethylene)]bis(oxirane) and 2,2'-

[methylenebis(4,1-phenyleneoxymethylene)]bis(oxirane) and 2-({2-[4-(oxiran-2

ylmethoxy)benzyl]phenoxy}methyl)oxirane

•

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5 000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

terphnyle hydrogn:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 10 000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

Composants:

terphnyle hydrogn:

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 4,7 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard Méthode: OCDE ligne directrice 403

BPL: oui

Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une

toxicité aiguë par inhalation

Composants:

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Toxicité aiguë par voie : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2 000 mg/kg

cutanée Méthode: OCDE ligne directrice 402

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® CRYSTAL RESIN

Version 1.1

Date de révision: 26.01.2021

Numéro de la FDS: 400001021207

Date de dernière parution: 05.02.2019 Date de la première version publiée:

05.02.2019

Date d'impression 02.02.2021

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité aiguë par la peau

Reaction mass of 2,2'-[methylenebis(2,1-phenyleneoxymethylene)]bis(oxirane) and 2,2'-[methylenebis(4,1-phenyleneoxymethylene)]bis(oxirane) and 2-({2-[4-(oxiran-2

ylmethoxy)benzyl]phenoxy}methyl)oxirane

Toxicité aiguë par voie

cutanée

: DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2 000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité aiguë par la peau

terphnyle hydrogn:

Toxicité aiguë par voie

cutanée

: DL50 (Lapin, mâle et femelle): > 2 000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

BPL: non

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité aiguë par la peau

Toxicité aiguë (autres voies

d'administration)

: Donnée non disponible

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Composants:

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Espèce: Lapin

Durée d'exposition: 4 h

Evaluation: Irritant pour la peau. Méthode: OCDE ligne directrice 404

Résultat: Irritant pour la peau.

Reaction mass of 2,2'-[methylenebis(2,1-phenyleneoxymethylene)]bis(oxirane) and 2,2'-

[methylenebis(4,1-phenyleneoxymethylene)]bis(oxirane) and 2-({2-[4-(oxiran-2

ylmethoxy)benzyl]phenoxy}methyl)oxirane

Espèce: Lapin

Méthode: OCDE ligne directrice 404 Résultat: Irritant pour la peau.

terphnyle hydrogn: Espèce: Lapin

Durée d'exposition: 24 h

Méthode: Autres lignes directrices Résultat: Pas d'irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Composants:

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Espèce: Lapin

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® CRYSTAL RESIN

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 05.02.2019
1.1 26.01.2021 A00001021207 Date de la première version publiée:

05.02.2019

Date d'impression 02.02.2021

Evaluation: Irritant pour les yeux. Méthode: OCDE ligne directrice 405 Résultat: Irritant pour les yeux.

Reaction mass of 2,2'-[methylenebis(2,1-phenyleneoxymethylene)]bis(oxirane) and 2,2'-

[methylenebis(4,1-phenyleneoxymethylene)]bis(oxirane) and 2-({2-[4-(oxiran-2

ylmethoxy)benzyl]phenoxy}methyl)oxirane

:

Espèce: Lapin

Méthode: OCDE ligne directrice 405 Résultat: Pas d'irritation des yeux

terphnyle hydrogn: Espèce: Lapin

Méthode: Test de Draize

Résultat: Pas d'irritation des yeux

BPL: non

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Composants:

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Type de Test: Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA)

Voies d'exposition: Peau

Espèce: Souris

Méthode: OCDE ligne directrice 429

Résultat: Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1B.

Reaction mass of 2,2'-[methylenebis(2,1-phenyleneoxymethylene)]bis(oxirane) and 2,2'-[methylenebis(4,1-phenyleneoxymethylene)]bis(oxirane) and 2-({2-[4-(oxiran-2

ylmethoxy)benzyl]phenoxy}methyl)oxirane

:

Voies d'exposition: Peau

Espèce: Souris

Méthode: OCDE ligne directrice 429

Résultat: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

terphnyle hydrogn: Voies d'exposition: Peau

Espèce: Humain

Méthode: Test du patch à 24 hrs.

Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Composants:

terphnyle hydrogn:

Evaluation: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Composants:

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules

de mammifères

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® CRYSTAL RESIN

Version 1.1

Date de révision: 26.01.2021

Numéro de la FDS: 400001021207

Date de dernière parution: 05.02.2019 Date de la première version publiée:

05.02.2019

Date d'impression 02.02.2021

Système d'essais: Cellules de lymphome de souris Activation du métabolisme: sans activation métabolique

Résultat: positif

: Type de Test: essai de mutation inverse Système d'essais: Salmonella typhimurium

Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: Mutagénicité: Essai de mutation réverse sur

Salmonella thyphimurium

Résultat: négatif

Reaction mass of 2,2'-[methylenebis(2,1-phenyleneoxymethylene)]bis(oxirane) and 2,2'-[methylenebis(4,1-phenyleneoxymethylene)]bis(oxirane) and 2-($\{2-[4-(oxiran-2ymethoxy)benzy\}]$ phenoxy}methyl)oxirane

Génotoxicité in vitro

: Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: positif

: Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 473

Résultat: positif

: Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 476

Résultat: positif

terphnyle hydrogn: Génotoxicité in vitro

: Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 482

Résultat: négatif

: Type de Test: Test de Ames

Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique Résultat: négatif

Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de

mammifères Résultat: négatif

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® CRYSTAL RESIN

Version 1.1

Date de révision: 26.01.2021

Numéro de la FDS: 400001021207

Date de dernière parution: 05.02.2019 Date de la première version publiée:

05.02.2019

Date d'impression 02.02.2021

Composants:

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Génotoxicité in vivo : Type de Test: test in vivo

Espèce utilisée pour le test: Souris (mâle)

Type de cellule: Germe Voie d'application: Oral(e) Dose: 3333, 10000 mg/kg

Résultat: négatif

Type de Test: Test de mutation du gène Espèce utilisée pour le test: Rat (mâle)

Type de cellule: Somatique Voie d'application: Oral(e)

Dose: 50,250,500,1000 mg/kg bw/day Méthode: OCDE ligne directrice 488

Résultat: négatif

Reaction mass of 2,2'-[methylenebis(2,1-phenyleneoxymethylene)]bis(oxirane) and 2,2'-[methylenebis(4,1-phenyleneoxymethylene)]bis(oxirane) and 2-({2-[4-(oxiran-2 ylmethoxy)benzyl]phenoxy}methyl)oxirane

:

Génotoxicité in vivo : Type de cellule: Somatique

Voie d'application: Oral(e) Durée d'exposition: 48 h Dose: 2000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 474

Résultat: négatif

Type de cellule: Somatique Voie d'application: Oral(e)

Dose: 2000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 486

Résultat: négatif

terphnyle hydrogn:

Génotoxicité in vivo : Espèce utilisée pour le test: Rat

Type de cellule: Moelle osseuse Dose: 250, 1250, 2500 mg/kg bw Méthode: OCDE ligne directrice 475

Résultat: négatif

Mutagénicité sur les cellules

germinales- Evaluation

: Donnée non disponible

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® CRYSTAL RESIN

Version Date de révision: 26.01.2021

Numéro de la FDS: 400001021207

Date de dernière parution: 05.02.2019 Date de la première version publiée:

05.02.2019

Date d'impression 02.02.2021

Cancérogénicité

Composants:

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Espèce: Rat, mâle

Voie d'application: Oral(e) Durée d'exposition: 24 mois

Dose: 0, 2, 15, or 100 mg/kg bw/day Fréquence du traitement: 7 jours / semaine

Dose sans effet toxique observé: 15 mg/kg p.c./jour

Méthode: OCDE ligne directrice 453

Résultat: négatif

Organes cibles: Organes digestifs

Espèce: Souris, mâle Voie d'application: Dermale Durée d'exposition: 24 mois

Dose: 0, 0.1, 10, 100 mg/kg bw/day

Fréquence du traitement: 3 jours / semaine

Dose sans effet observé: 0,1 Poids corporel mg / kg

Méthode: OCDE ligne directrice 453

Résultat: négatif

Organes cibles: Organes digestifs

Espèce: Rat, femelle Voie d'application: Dermale Durée d'exposition: 24 mois

Dose: 0.1, 100, 1000 mg/kg bw/day

Fréquence du traitement: 5 jours / semaine

Dose sans effet observé: 100 Poids corporel mg / kg

Méthode: OCDE ligne directrice 453

Résultat: négatif

Espèce: Rat, femelle Voie d'application: Oral(e) Durée d'exposition: 24 mois

Dose: 0, 2, 15, or 100 mg/kg bw/day Fréquence du traitement: 7 jours / semaine

Dose sans effet toxique observé: 100 mg/kg p.c./jour

Méthode: OCDE ligne directrice 453

Résultat: négatif

Organes cibles: Organes digestifs

Espèce: Rat, femelles Voie d'application: Oral(e) Durée d'exposition: 24 mois

Dose: 0, 2, 15, or 100 mg/kg bw/day Fréquence du traitement: 7 jours / semaine Dose sans effet observé: 2 mg/kg p.c./jour Méthode: OCDE ligne directrice 453

Résultat: négatif

Organes cibles: Organes digestifs

Cancérogénicité - Evaluation : Donnée non disponible

SDS FR-AM - - 400001021207

16 / 29

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® CRYSTAL RESIN

Version Date de révision: 26.01.2021

Numéro de la FDS: 400001021207

Date de dernière parution: 05.02.2019 Date de la première version publiée:

05.02.2019

Date d'impression 02.02.2021

Toxicité pour la reproduction

Composants:

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Etude sur deux générations

Espèce: Rat, mâle et femelle Voie d'application: Oral(e)

Dose: 0, 50, 180, 540 or 750 milligramme par kilogramme

Durée d'un traitement unique: 238 d Fréquence du traitement: 1 quotidien

Toxicité générale chez les parents: Dose sans effet observé:

540 Poids corporel mg / kg

Toxicité générale sur la génération F1: Dose sans effet

observé: 750 Poids corporel mg / kg Symptômes: Aucune réaction secondaire. Méthode: OCDE ligne directrice 416

Résultat: Aucun effet sur le fertilité et le développement

précoce de l'embryon n'a été observé.

Reaction mass of 2,2'-[methylenebis(2,1-phenyleneoxymethylene)]bis(oxirane) and 2,2'-[methylenebis(4,1-phenyleneoxymethylene)]bis(oxirane) and 2-({2-[4-(oxiran-2 ylmethoxy)benzyl]phenoxy}methyl)oxirane

imemoxy)benzyij

Espèce: Rat, mâle et femelle Voie d'application: Oral(e)

Méthode: OCDE ligne directrice 416

Résultat: Aucun effet sur le fertilité et le développement

précoce de l'embryon n'a été observé.

terphnyle hydrogn:

Type de Test: Etude sur deux générations

Espèce: Rat, mâle et femelle Voie d'application: Oral(e)

Fréquence du traitement: 7 jours / semaine

Toxicité générale chez les parents: Dose sans effet toxique

observé: 1 000 ppm

Toxicité générale sur la génération F1: Dose sans effet

toxique observé: 1 000 ppm

Méthode: OCDE ligne directrice 416

Résultat: L'expérimentation sur des animaux n'a démontré

aucun effet sur la fertilité.

BPL: oui

Composants:

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Incidences sur le : Espèce: Lapin, femelle développement du fœtus Voie d'application: Dermale

Dose: 0, 30, 100 or 300 milligramme par kilogramme

Durée d'un traitement unique: 28 d Fréquence du traitement: 1 quotidien

Toxicité maternelle générale: Dose sans effet toxique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® CRYSTAL RESIN

Version 1.1

Date de révision: 26.01.2021

Numéro de la FDS: 400001021207

Date de dernière parution: 05.02.2019 Date de la première version publiée:

05.02.2019

Date d'impression 02.02.2021

observé: 30 Poids corporel mg / kg

Toxicité pour le développement: Dose sans effet toxique

observé: 300 Poids corporel mg / kg Méthode: Autres lignes directrices Résultat: Aucune incidence tératogène.

Type de Test: Prénatal Espèce: Lapin, femelle Voie d'application: Oral(e)

Dose: 0, 20, 60 or 180 milligramme par kilogramme

Durée d'un traitement unique: 13 d Fréquence du traitement: 1 quotidien

Toxicité maternelle générale: Dose sans effet toxique

observé: 60 Poids corporel mg / kg

Toxicité pour le développement: Dose sans effet toxique

observé: 180 Poids corporel mg / kg Méthode: OCDE ligne directrice 414 Résultat: Aucune incidence tératogène.

Type de Test: Prénatal Espèce: Rat, femelle Voie d'application: Oral(e)

Dose: 0, 60, 180 and 540 milligramme par kilogramme

Durée d'un traitement unique: 10 d Fréquence du traitement: 1 quotidien

Toxicité maternelle générale: Dose sans effet toxique

observé: 180 Poids corporel mg / kg

Toxicité pour le développement: Dose sans effet toxique

observé: > 540 Poids corporel mg / kg Méthode: OCDE ligne directrice 414 Résultat: Aucune incidence tératogène.

Reaction mass of 2,2'-[methylenebis(2,1-phenyleneoxymethylene)]bis(oxirane) and 2,2'-[methylenebis(4,1-phenyleneoxymethylene)]bis(oxirane) and 2-({2-[4-(oxiran-2 ylmethoxy)benzyl]phenoxy}methyl)oxirane

Espèce: Lapin, femelle Voie d'application: Dermale

Toxicité maternelle générale: Dose sans effet toxique

observé: 30 Poids corporel mg / kg Résultat: Aucune incidence tératogène.

terphnyle hydrogn:

Espèce: Rat, femelle Voie d'application: Oral(e)

Dose: 125, 500, 1500 mg/kg bw/d Fréquence du traitement: 1 quotidien

Toxicité maternelle générale: Dose sans effet toxique

observé: 125 Poids corporel mg / kg

Toxicité embryo-fœtale.: Dose sans effet toxique observé: 500

Poids corporel mg / kg

Méthode: OCDE ligne directrice 414

BPL: oui

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® CRYSTAL RESIN

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 05.02.2019
1.1 26.01.2021 A00001021207 Date de la première version publiée:

05.02.2019

Date d'impression 02.02.2021

Composants:

terphnyle hydrogn:

Toxicité pour la reproduction : Aucune preuve d'effets nocifs sur la fonction sexuelle et la fertilité ou sur la croissance, lors de l'expérimentation animale.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Donnée non disponible

Toxicité à dose répétée

Composants:

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Espèce: Rat, mâle et femelle

NOAEL: 50 mg/kg

Voie d'application: par voie orale (gavage)

Durée d'exposition: 14 WeeksNombre d'expositions: 7 d

Dose: 0, 50, 250, 1000 mg/kg/day Méthode: OCDE ligne directrice 408

Espèce: Rat, mâle et femelle NOAEL: >= 10 mg/kg

Voie d'application: Contact avec la peau

Durée d'exposition: 13 WeeksNombre d'expositions: 5 d

Dose: 0, 10, 100, 1000 mg/kg/day Méthode: OCDE ligne directrice 411

Espèce: Souris, mâle NOAEL: 100 mg/kg

Voie d'application: Contact avec la peau

Durée d'exposition: 13 WeeksNombre d'expositions: 3 d

Dose: 0, 1, 10, 100 mg/kg/day Méthode: OCDE ligne directrice 411

Reaction mass of 2,2'-[methylenebis(2,1-phenyleneoxymethylene)]bis(oxirane) and 2,2'-

[methylenebis(4,1-phenyleneoxymethylene)]bis(oxirane) and 2-({2-[4-(oxiran-2

ylmethoxy)benzyl]phenoxy}methyl)oxirane

•

Espèce: Rat, mâle et femelle

NOAEL: 250 mg/kg

Voie d'application: Ingestion

Durée d'exposition: 13 WeeksNombre d'expositions: 7 d

Méthode: Toxicité subchronique

terphnyle hydrogn:

Espèce: Rat, mâle et femelle

NOAEL: 12 mg/kg LOAEL: 120 mg/kg

Voie d'application: par voie orale (alimentation)

Durée d'exposition: 14 weeks Nombre d'expositions: 7 days/week

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® CRYSTAL RESIN

Version Date de révision: 26.01.2021

Numéro de la FDS: 400001021207

Date de dernière parution: 05.02.2019 Date de la première version publiée:

05.02.2019

Date d'impression 02.02.2021

Méthode: OCDE ligne directrice 408

Espèce: Rat, mâle et femelle

NOAEL: 0,1 mg/l LOAEL: 0,5 mg/l

Voie d'application: Inhalation

Durée d'exposition: 90 days Nombre d'expositions: 6 hours/day, 5 days/week (67 n

Dose: 0, 10, 100, 500 mg/m³

Méthode: OCDE ligne directrice 413

Espèce: Lapin, mâle et femelle

NOAEL: 2 000 mg/kg Voie d'application: Dermale

Durée d'exposition: 21 days Nombre d'expositions: 6 hours/day, 5 days/week

Dose: 125, 500, 2000 mg/kg bw/d Méthode: Toxicité subaiguë

Organes cibles: Peau

Composants:

terphnyle hydrogn:

Toxicité à dose répétée -

Evaluation

: Aucun effet indésirable n'a été observé dans les tests de

toxicité chronique.

Toxicité par aspiration

Donnée non disponible

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

Expérience de l'exposition humaine

Informations générales: Donnée non disponible

Inhalation: Donnée non disponible

Contact avec la peau: Donnée non disponible

Contact avec les yeux: Donnée non disponible

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® CRYSTAL RESIN

Version 1.1

Date de révision: 26.01.2021

Numéro de la FDS: 400001021207

Date de dernière parution: 05.02.2019 Date de la première version publiée:

05.02.2019

Date d'impression 02.02.2021

Ingestion: Donnée non disponible

Toxicologie, Métabolisme, Distribution

Donnée non disponible

Effets neurologiques

Donnée non disponible

Information supplémentaire

Ingestion: Donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 2 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 1,8 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

: CE50:11 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce Méthode: EPA-660/3-75-009

NOEC: 4,2 mg/l

Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique

Substance d'essai: Eau douce Méthode: EPA-660/3-75-009

Toxicité pour les microorganismes CI50 (boue activée): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 3 h

Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

: NOEC: 0,3 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

SDS FR-AM - - 400001021207

21 / 29

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® CRYSTAL RESIN

Version 1.1 Date de révision: 26.01.2021

Numéro de la FDS: 400001021207

Date de dernière parution: 05.02.2019 Date de la première version publiée:

05.02.2019

Date d'impression 02.02.2021

aquatiques (Toxicité

chronique)

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie) Type de Test: Essai en semi-statique Substance d'essai: Eau douce

Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

Reaction mass of 2,2'-[methylenebis(2,1-phenyleneoxymethylene)]bis(oxirane) and 2,2'-

[methylenebis(4,1-phenyleneoxymethylene)]bis(oxirane) and 2-({2-[4-(oxiran-2

ylmethoxy)benzyl]phenoxy}methyl)oxirane

:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poisson): 2,54 mg/l

Durée d'exposition: 96 h Méthode: Méthode de calcul

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 2,55 mg/l

Durée d'exposition: 48 h Méthode: Méthode de calcul

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

: CE50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 1,8 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les microorganismes

: CI50 (boue activée): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 3 h

Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aquatiques (Toxicité

chronique)

: NOEC: 0,3 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie) Type de Test: Essai en semi-statique

Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Remarques: L'information fournie est basée sur les données

de substances similaires.

terphnyle hydrogn:

Toxicité pour les poissons : CL50 : > 100 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

: CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 56

mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les

microorganismes

: NOEC (boue activée): 103 mg/l

Durée d'exposition: 3 h

Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 209

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® CRYSTAL RESIN

Version Date de révision: 26.01.2021

Numéro de la FDS: 400001021207

Date de dernière parution: 05.02.2019 Date de la première version publiée:

05.02.2019

Date d'impression 02.02.2021

BPL: oui

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOELR: < 1 mg/l Durée d'exposition: 21 d

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie) Type de Test: Essai en semi-statique Méthode: OCDE Ligne directrice 211

BPL: oui

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu

aquatique

Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique

connu.

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique

Inoculum: Boue activée, non adaptée

Concentration: 20 mg/l

Résultat: Difficilement biodégradable.

Biodégradation: 5 % Durée d'exposition: 28 d

Méthode: OCDE ligne directrice 301F

Stabilité dans l'eau : Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 4,83 d (25 °C)

pH: 4

Méthode: OCDE Ligne directrice 111

Remarques: Eau douce

Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 7,1 d (25 °C)

pH: 9

Méthode: OCDE Ligne directrice 111

Remarques: Eau douce

Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 3,58 d (25 °C)

pH: 7

Méthode: OCDE Ligne directrice 111

Remarques: Eau douce

Reaction mass of 2,2'-[methylenebis(2,1-phenyleneoxymethylene)]bis(oxirane) and 2,2'-

[methylenebis(4,1-phenyleneoxymethylene)]bis(oxirane) and 2-({2-[4-(oxiran-2

ylmethoxy)benzyl]phenoxy}methyl)oxirane

:

Biodégradabilité : Inoculum: boue activée

Concentration: 3 mg/l

Résultat: N'est pas biodégradable.

Biodégradation: env. 0 % Durée d'exposition: 28 d

Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.4.E.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® CRYSTAL RESIN

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 05.02.2019 Date de la première version publiée: 26.01.2021 400001021207 1.1

05.02.2019

Date d'impression 02.02.2021

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane: Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 31

Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

Coefficient de partage: n-

octanol/eau pH: 7,1

Méthode: OCDE Ligne directrice 117

Reaction mass of 2,2'-[methylenebis(2,1-phenyleneoxymethylene)]bis(oxirane) and 2,2'-[methylenebis(4,1-phenyleneoxymethylene)]bis(oxirane) and 2-({2-[4-(oxiran-2

: log Pow: 3,242 (25 °C)

ylmethoxy)benzyl]phenoxy}methyl)oxirane

Bioaccumulation : Espèce: Poisson

Facteur de bioconcentration (FBC): 150

Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

Coefficient de partage: n-: log Pow: 2,7 - 3,6

octanol/eau Méthode: OCDE Ligne directrice 117

terphnyle hydrogn:

Coefficient de partage: n-: log Pow: 6,5

octanol/eau

12.4 Mobilité dans le sol

Composants:

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Répartition entre les : Koc: 445

compartiments environnementaux

Reaction mass of 2,2'-[methylenebis(2,1-phenyleneoxymethylene)]bis(oxirane) and 2,2'-

[methylenebis(4,1-phenyleneoxymethylene)]bis(oxirane) and 2-({2-[4-(oxiran-2

ylmethoxy)benzyl]phenoxy}methyl)oxirane

Répartition entre les

compartiments Méthode: OCDE ligne directrice 121

environnementaux

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange contient des ingrédients

> considérés comme persistants, bio-accumulables et toxiques (PBT), ou bien très persistants et très bio-accumulables

(vPvB)..

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation La substance/Le mélange ne contient pas de composants

> considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® CRYSTAL RESIN

Version 1.1

Date de révision: 26.01.2021

Numéro de la FDS: 400001021207

Date de dernière parution: 05.02.2019 Date de la première version publiée:

05.02.2019

Date d'impression 02.02.2021

règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire

Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours

d'eau ou le sol.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des

emballages déjà utilisés.

Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets. Éliminer les déchets dangereux en conformité avec les

réglementations locales et nationales.

Éliminer le contenu/ récipient dans une installation

d'élimination des déchets agréée.

Emballages contaminés Vider les restes.

> Eliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

IATA

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification : UN 3082

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

: Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.

(BISPHENOL A EPOXY RESIN)

14.3 Classe(s) de danger

pour le transport

: 111

: 9

14.4 Groupe d'emballage

Etiquettes

: Miscellaneous 964

Instructions de conditionnement (avion

cargo)

Instructions de

: 964

conditionnement (avion de

ligne)

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® CRYSTAL RESIN

Version Date de révision: 1.1 26.01.2021

Numéro de la FDS: 400001021207

Date de dernière parution: 05.02.2019 Date de la première version publiée:

05.02.2019

Date d'impression 02.02.2021

IATA (Passager)

Dangereux pour : oui

l'environnement

IATA (Cargo)

Dangereux pour : oui

l'environnement

IMDG

14.1 Numéro ONU ou : UN 3082

numéro d'identification

14.2 Désignation officielle : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID,

de transport de l'ONU N.O.S.

(BISPHENOL A EPOXY RESIN)
: 9

14.3 Classe(s) de danger

pour le transport

14.4 Groupe d'emballage : III Etiquettes : 9

EmS Code : F-A, S-F

14.5 Dangers pour l'environnement

Polluant marin : oui

ADR

14.1 Numéro ONU ou : UN 3082

numéro d'identification

14.2 Désignation officielle : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

de transport de l'ONU L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

(BISPHENOL A EPOXY RESIN)

14.3 Classe(s) de danger : 9

pour le transport

14.4 Groupe d'emballage: IIIEtiquettes: 914.5 Dangers pour l'environnementDangereux pour: oui

l'environnement

RID

14.1 Numéro ONU ou : UN 3082

numéro d'identification

14.2 Désignation officielle : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

de transport de l'ONU L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

(BISPHENOL A EPOXY RESIN)

14.3 Classe(s) de danger

pour le transport

14.4 Groupe d'emballage : III Etiquettes : 9

14.5 Dangers pour l'environnementDangereux pour : oui

l'environnement

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

: 9

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

SDS FR-AM - - 400001021207

26 / 29

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® CRYSTAL RESIN

Version 1.1

Date de révision: 26.01.2021

Numéro de la FDS: 400001021207

Date de dernière parution: 05.02.2019 Date de la première version publiée:

05.02.2019

Date d'impression 02.02.2021

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Liste des substances soumises à autorisation : Non applicable

(Annexe XIV)

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation

(Article 59).

: terphényle hydrogéné

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

E2 DANGERS POUR

L'ENVIRONNEMENT

Maladies Professionnelles

(R-461-3, France)

: 51

: 4511

Installations classées pour la

protection de l'environnement (Code de l'environnement

R511-9)

Autres réglementations:

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

DSL : Tous les composants de ce produit sont sur la liste

canadienne LIS

AIIC : Listé ou en conformité avec l'inventaire

NZIoC : N'est pas en conformité avec l'inventaire

ENCS : N'est pas en conformité avec l'inventaire

KECI : Listé ou en conformité avec l'inventaire

PICCS : Listé ou en conformité avec l'inventaire

IECSC : Listé ou en conformité avec l'inventaire

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® CRYSTAL RESIN

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 05.02.2019
1.1 26.01.2021 A00001021207 Date de la première version publiée:

05.02.2019

Date d'impression 02.02.2021

TCSI : Listé ou en conformité avec l'inventaire

TSCA : Toutes les substances sont notifiées actives sur l'inventaire de

la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)

Inventaires

AICS (Australie), AIIC (Australie), DSL (Canada), IECSC (Chine), ENCS (Japon), KECI (Corée), NZIOC (Nouvelle-Zélande), PICCS (Philippines), TCSI (Taiwan), TSCA (États-Unis d'Amérique (USA))

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

L'évaluation du risque chimique des substances contenues dans ce produit est soit terminée, soit sans objet (non applicable).

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H315
H317
H319
Provoque une irritation cutanée.
Peut provoquer une allergie cutanée.
Provoque une sévère irritation des yeux.

H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

H413 : Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Texte complet pour autres abréviations

Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique

Eye Irrit. : Irritation oculaire
Skin Irrit. : Irritation cutanée
Skin Sens. : Sensibilisation cutanée

2017/164/EU : Europe. Directive 2017/164/UE de la Commission établissant

une quatrième liste de valeurs limites indicatives d'exposition

professionnelle

FR VLE : Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents

chimiques en France (INRS)

2017/164/EU / STEL : Valeur limite à courte terme 2017/164/EU / TWA : Valeurs limites - huit heures

FR VLE / VME : Valeur limite de moyenne d'exposition FR VLE / VLCT (VLE) : Valeurs limites d'exposition à court terme

Information supplémentaire

Classification du mélange: Procédure de classification:

Skin Irrit. 2	H315	Méthode de calcul
Eye Irrit. 2	H319	Méthode de calcul
Skin Sens. 1	H317	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 2	H411	Méthode de calcul

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® CRYSTAL RESIN

Version 1.1

Date de révision: 26.01.2021

Numéro de la FDS: 400001021207

Date de dernière parution: 05.02.2019 Date de la première version publiée:

05.02.2019

Date d'impression 02.02.2021

Les informations et recommandations figurant dans cette publication sont fondées sur notre expérience générale et sont fournies de bonne foi au mieux de nos connaissances actuelles, MAIS RIEN DANS LES PRESENTES NE DOIT ÊTRE INTERPRETE COMME CONSTITUANT UNE GARANTIE OU UNE DECLARATION, EXPRESSE, IMPLICITE OU AUTRE.

DANS TOUS LES CAS, IL INCOMBE A L'UTILISATEUR DE DETERMINER ET DE VERIFIER L'EXACTITUDE, AINSI QUE LE CARACTERE SUFFISANT ET APPLICABLE DE TELLES INFORMATIONS ET RECOMMANDATIONS, DE MEME QUE L'ADEQUATION ET L'ADAPTATION D'UN QUELCONQUE PRODUIT A UNE UTILISATION SPECIFIQUE OU DANS UN BUT PARTICULIER.

LES PRODUITS MENTIONNES PEUVENT PRESENTER DES RISQUES INCONNUS ET DOIVENT ETRE UTILISES AVEC PRECAUTION. MEME SI CERTAINS RISQUES SONT DECRITS DANS CETTE PUBLICATION, IL N'EXISTE AUCUNE GARANTIE QU'IL S'AGIT DES SEULS RISQUES EXISTANTS.

Les risques, la toxicité et le comportement des produits peuvent différer lorsque ceux-ci sont utilisés avec d'autres matériaux et dépendent des conditions de fabrication et d'autres processus. Ces risques, cette toxicité et ces comportements doivent être déterminés par l'utilisateur et portés à la connaissance des personnes ou entités chargés du transport ou de la manutention, du traitement ou de la transformation, ainsi que de tous utilisateurs finaux.

Les marques commerciales ci-dessus sont la propriété de Huntsman Corporation ou de ses filiales.

AUCUNE PERSONNE OU ORGANISATION A L'EXCEPTION D'UN EMPLOYE HUNTSMAN DUMENT QUALIFIE EST AUTORISE A FOURNIR OU METTRE A DISPOSITION DES FICHES DE DONNEES DE SECURITE POUR LES PRODUITS HUNTSMAN. LES FICHES DE DONNEES DE SECURITE DE SOURCES NON AUTORISEE PEUVENT CONTENIR DES INFORMATIONS QUI NE SONT PLUS A JOUR OU INEXACTES.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® CRYSTAL HARDENER

Version Date de révision: 26.12.2020 2.0

Numéro de la FDS: 400001021208

Date de dernière parution: 13.08.2019 Date de la première version publiée:

25.07.2018

Date d'impression 02.02.2021

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : ARALDITE® CRYSTAL HARDENER

Identifiant Unique De Formulation (UFI)

: H661-90E0-600M-8A68

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du : Durcisseur

mélange

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Huntsman Advanced Materials (Europe)BVBA

Everslaan 45 Adresse

3078 Everberg Belgique

Téléphone : +41 61 299 20 41 : +41 61 299 20 40 Téléfax

Adresse e-mail de la

personne responsable de

FDS

: Global_Product_EHS_AdMat@huntsman.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : Centres Antipoison et de Toxicovigilance:

ANGERS: 02 41 48 21 21 BORDEAUX: 05 56 96 40 80

LILLE: 0 825 812 822 LYON: 04 72 11 69 11 MARSEILLE 04 91 75 25 25 NANCY: 03 83 32 36 36 PARIS: 01 40 05 48 48 RENNES: 02 99 59 22 22 STRASBOURG: 03 88 37 37 37 TOULOUSE: 05 61 77 74 47 EUROPE: +32 35 75 1234

France ORFILA: +33(0)145425959

ASIA: +65 6336-6011 China: +86 20 39377888 +86 532 83889090 India: + 91 22 42 87 5333

Australia: 1800 786 152 New Zealand: 0800 767 437 USA: +1/800/424.9300

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® CRYSTAL HARDENER

Version 2.0

Date de révision: 26.12.2020

Numéro de la FDS: 400001021208

Date de dernière parution: 13.08.2019 Date de la première version publiée:

25.07.2018

Date d'impression 02.02.2021

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 3

H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques,

entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : **Prévention:**

P261 Éviter de respirer les brouillards ou les

vapeurs.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection.

Intervention:

P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée:

consulter un médecin.

P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les

laver avant réutilisation.

Elimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une

installation approuvée, conformément à la réglementation locale/ régionale/ nationale/

internationale.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

N'-(3-aminopropyl)-N,N-dimethylpropane-1,3-diamine

N,N,4-trimethylpiperazine-1-ethylamine

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® CRYSTAL HARDENER

Version Date de révision: 2.0 26.12.2020

Numéro de la FDS: 400001021208

Date de dernière parution: 13.08.2019 Date de la première version publiée:

25.07.2018

Date d'impression 02.02.2021

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Nom Chimique	NoCAS NoCE NoIndex Numéro d'enregistrement	Classification	Concent ration (% w/w)
2,2'-[Ethane-1,2-diylbis(oxy)]bis(ethanethiol)	14970-87-7 239-044-2 01-2120768482-47	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H332 Aquatic Chronic 2; H411	>= 2,5 - < 10
N'-(3-aminopropyl)-N,N- dimethylpropane-1,3-diamine	10563-29-8 234-148-4 01-2119970376-29	Acute Tox. 4; H302 Skin Corr. 1A; H314 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1B; H317 Limite de concentration spécifique Skin Corr. 1A; H314 >= 29,85 % Skin Corr. 1B; H314 9,65 - < 29,85 % Skin Corr. 1C; H314 5 - < 9,65 %	>= 3 - < 5
N,N,4-trimethylpiperazine-1- ethylamine	104-19-8 203-183-7 01-2120785093-51	Acute Tox. 3; H301 Acute Tox. 4; H312 Skin Corr. 1A; H314 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Chronic 3; H412	>= 1 - < 2,5

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin

traitant.

Traiter de façon symptomatique.

Faire appel à une assistance médicale si des symptômes

apparaissent.

Protection pour les

secouristes

: Les secouristes doivent faire attention à se protéger et à

utiliser les vêtements de protection recommandés

Si une possibilité d'exposition existe, consulter la Section 8 pour l'équipement de protection individuelle particulier. Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les

yeux.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® CRYSTAL HARDENER

Version 2.0

Date de révision: 26.12.2020

Numéro de la FDS: 400001021208

Date de dernière parution: 13.08.2019 Date de la première version publiée:

25.07.2018

Date d'impression 02.02.2021

Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque

individuel ou en l'absence de formation appropriée.

Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime

de pratiquer le bouche à bouche.

En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.

Faire appel à une assistance médicale si des symptômes

apparaissent.

En cas de contact avec la

peau

En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.

En cas de contact avec les

yeux

Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.

Enlever les lentilles de contact.

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin

spécialiste.

En cas d'ingestion : Faire immédiatement vomir et appeler le médecin.

Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun(e) à notre connaissance.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

: Eau pulvérisée

appropriés

Mousse résistant à l'alcool Dioxyde de carbone (CO2) Poudre chimique sèche

Moyens d'extinction

inappropriés

Soyez prudent lorsque vous utilisez un jet d'eau à haut débit

car cela peut disperser et propager l'incendie

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant :

la lutte contre l'incendie

Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les

égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion

dangereux

: On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® CRYSTAL HARDENER

Version Date de révision: 2.0 26.12.2020

Numéro de la FDS: 400001021208

Date de dernière parution: 13.08.2019 Date de la première version publiée:

25.07.2018

Date d'impression 02.02.2021

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

: Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la

lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Méthodes spécifiques

d'extinction

Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Information supplémentaire

: Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

rejeter dans les canalisations.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en

vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

Utiliser un équipement de protection individuelle.
 Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter que le produit arrive dans les égouts.

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est

possible en toute sécurité.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13., Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence., Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Un contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer une irritation cutanée et/ou une dermatite et une sensibilisation chez les personnes prédisposées.

Il est conseillé aux personnes souffrant d'asthme, d'eczéma ou de réactions cutanées d'éviter le contact, y compris cutané,

avec ce produit.

Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® CRYSTAL HARDENER

Version 2.0 Date de révision: 26.12.2020

Numéro de la FDS: 400001021208

Date de dernière parution: 13.08.2019 Date de la première version publiée:

25.07.2018

Date d'impression 02.02.2021

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales

avant l'utilisation.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations

locales et nationales.

Indications pour la protection :

contre l'incendie et

l'explosion

Mesures préventives habituelles pour la protection contre

l'incendie.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas

fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les

pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les

conteneurs

: Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Conserver dans

des conteneurs proprement étiquetés.

Précautions pour le stockage :

en commun

Pour les matériaux incompatibles, veuillez vous référer à la

section 10 de cette FDS.

Température de stockage

recommandée

2 - 40 °C

Pour en savoir plus sur la

stabilité du stockage

Stable dans des conditions normales.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
acétate de n-butyle	123-86-4	VME	150 ppm 710 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire	Valeurs limite	s indicatives		
		VLCT (VLE)	200 ppm 940 mg/m3	FR VLE
Information	Valeurs limite	s indicatives		

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® CRYSTAL HARDENER

Version Date de révision: 2.0 26.12.2020

Numéro de la FDS: 400001021208

Date de dernière parution: 13.08.2019 Date de la première version publiée:

25.07.2018

Date d'impression 02.02.2021

supplémentaire				
		STEL	150 ppm 723 mg/m3	2019/1831/E U
Information supplémentaire	Indicatif	·		·
		TWA	50 ppm 241 mg/m3	2019/1831/E U
Information supplémentaire	Indicatif			

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
N'-(3-aminopropyl)- N,N-dimethylpropane- 1,3-diamine	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	3,7 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	7,5 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	3,7 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	7,5 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,67 mg/kg
	Consommateur s	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,65 mg/m3
	Consommateur s	Inhalation	Long terme - effets locaux	0,65 mg/m3
	Consommateur s	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	0,2 mg/kg
N,N,4- trimethylpiperazine-1- ethylamine	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,59 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,167 mg/kg

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
N'-(3-aminopropyl)-N,N- dimethylpropane-1,3-diamine	Eau de mer	0,92 μg/l
	Eau douce - intermittent	92 µg/l
	Station de traitement des eaux usées	18,1 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,0336 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	0,0034 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sol	0,0013 mg/kg poids sec (p.s.)
N,N,4-trimethylpiperazine-1- ethylamine	Eau douce	0,029 mg/l

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® CRYSTAL HARDENER

Version Date de révision: 2.0

Numéro de la FDS: 400001021208 26.12.2020

Date de dernière parution: 13.08.2019 Date de la première version publiée:

25.07.2018

Date d'impression 02.02.2021

Eau de mer	0,0029 mg/l
Sédiment d'eau douce	0,118 mg/kg poids sec (p.s.)
Sédiment marin	0,012 mg/kg poids sec (p.s.)
Station de traitement des eaux usées	100 mg/l
Sol	0,0066 mg/kg poids sec (p.s.)

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure

Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection des mains

Remarques : Le port de gants imperméables et résistants aux produits

chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise. Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail

spécifique.

Protection de la peau et du

corps

: Vêtements étanches

Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Protection respiratoire : Utiliser une protection respiratoire adéquate sauf en présence

> d'une ventilation locale par aspiration ou s'il est démontré que l'exposition est dans les limites préconisées par les directives

d'exposition.

Filtre de type : Type protégeant des vapeurs organiques (A)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique : liquide

Couleur jaune clair

Odeur légère

Seuil olfactif Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Hq substance/mélange n'est pas soluble (dans l'eau)

Point de fusion/point de : Donnée non disponible

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® CRYSTAL HARDENER

Version 2.0

Date de révision: 26.12.2020

Numéro de la FDS: 400001021208

Date de dernière parution: 13.08.2019 Date de la première version publiée:

25.07.2018

Date d'impression 02.02.2021

congélation

Point/intervalle d'ébullition : Donnée non disponible

Point d'éclair : 110 °C

Méthode: Creuset fermé Pensky-Martens

Taux d'évaporation : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Inflammabilité (solide, gaz) : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Vitesse de combustion : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Limite d'explosivité, supérieure / Limite

d'inflammabilité supérieure

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Limite d'explosivité, inférieure

/ Limite d'inflammabilité

inférieure

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Pression de vapeur : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Densité de vapeur relative : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Densité relative : 1,16 (20 °C)

Densité : 1,16 g/cm3 (20 °C)

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : pratiquement insoluble (20 °C)

Solubilité dans d'autres

solvants

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Température d'auto-

inflammabilité

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Température de

décomposition

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Viscosité

Viscosité, dynamique : 15 - 35 mPa,s (25 °C)

Propriétés explosives : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Propriétés comburantes : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® CRYSTAL HARDENER

Version Date de révision: 2.0 26.12.2020

Numéro de la FDS: 400001021208

Date de dernière parution: 13.08.2019 Date de la première version publiée:

25.07.2018

Date d'impression 02.02.2021

9.2 Autres informations

Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de dangers particuliers à signaler.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter Aucun(e) à notre connaissance.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter Aucun(e) à notre connaissance.

10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Toxicité aiguë par voie orale

- Produit

: Estimation de la toxicité aiguë : > 2 000 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

Produit

Toxicité aiguë par inhalation - : Estimation de la toxicité aiguë : > 20 mg/l

Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: vapeur Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie

cutanée - Produit

: Estimation de la toxicité aiguë : > 2 000 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë (autres voies

d'administration)

: Donnée non disponible

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Evaluation: Pas d'irritation de la peau

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® CRYSTAL HARDENER

Version Date de révision: 2.0 26.12.2020

Numéro de la FDS: 400001021208

Date de dernière parution: 13.08.2019 Date de la première version publiée:

25.07.2018

Date d'impression 02.02.2021

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Evaluation: Pas d'irritation des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Composants:

2,2'-[Ethane-1,2-diylbis(oxy)]bis(ethanethiol): Type de Test: Test de Maximalisation

Voies d'exposition: Peau Espèce: Cochon d'Inde

Méthode: OCDE ligne directrice 406

Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

N'-(3-aminopropyl)-N,N-dimethylpropane-1,3-diamine:

Type de Test: Test de Maximalisation

Voies d'exposition: Peau Espèce: Cochon d'Inde

Méthode: OCDE ligne directrice 406

Résultat: Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1B.

BPL: oui

N,N,4-trimethylpiperazine-1-ethylamine:

Résultat: N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

Evaluation: Donnée non disponible

Mutagénicité sur les cellules germinales

Composants:

2,2'-[Ethane-1,2-diylbis(oxy)]bis(ethanethiol):

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de Ames

Système d'essais: Salmonella tryphimurium and E. coli Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

BPL: oui

: Type de Test: Test de mutation du gène

Système d'essais: Cellules de lymphome de souris Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OECD Test Guideline 490

Résultat: négatif

: Système d'essais: Lymphocytes humains

Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 487

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® CRYSTAL HARDENER

Version 2.0

Date de révision: 26.12.2020

Numéro de la FDS: 400001021208

Date de dernière parution: 13.08.2019 Date de la première version publiée:

25.07.2018

Date d'impression 02.02.2021

Résultat: négatif

N'-(3-aminopropyl)-N,N-dimethylpropane-1,3-diamine:

Génotoxicité in vitro

Type de Test: test in vitro

Système d'essais: Lymphocytes humains

Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 487

Résultat: négatif

BPL: oui

: Type de Test: essai de mutation inverse Système d'essais: Salmonella typhimurium

Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

: Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules

de mammifères

Système d'essais: Cellules de lymphome de souris Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 476

Résultat: négatif

BPL: oui

: Type de Test: essai de mutation inverse

Système d'essais: Salmonella tryphimurium and E. coli Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

N,N,4-trimethylpiperazine-1-ethylamine:

Génotoxicité in vitro

: Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules

de mammifères

Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 476

Résultat: négatif

BPL: oui

: Type de Test: essai de mutation inverse

Système d'essais: Salmonella tryphimurium and E. coli Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

SDS FR-AM - - 400001021208

12 / 23

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® CRYSTAL HARDENER

Version 2.0

Date de révision: 26.12.2020

Numéro de la FDS: 400001021208

Date de dernière parution: 13.08.2019 Date de la première version publiée:

25.07.2018

Date d'impression 02.02.2021

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

BPL: oui

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 473

Résultat: négatif

BPL: oui

: Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique Résultat: négatif

Composants:

N,N,4-trimethylpiperazine-1-ethylamine:

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test du micronucleus in vivo

Espèce utilisée pour le test: Souris (mâle et femelle)

Type de cellule: Moelle osseuse

Voie d'application: Injection intrapéritonéale

Dose: 175/350/560 mg/kg bw /day

Résultat: négatif

Remarques: L'information fournie est basée sur les données

de substances similaires.

Mutagénicité sur les cellules

germinales- Evaluation

: Donnée non disponible

Cancérogénicité

Composants:

N'-(3-aminopropyl)-N,N-dimethylpropane-1,3-diamine:

Espèce: Souris, mâle Voie d'application: Dermale Durée d'exposition: 20 mois Dose: 1.25/56.3 mg/animal

Fréquence du traitement: 3 quotidien

Dose sans effet toxique observé: >= 56,3 Poids corporel mg / kg

Résultat: négatif

Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Cancérogénicité - Evaluation : Donnée non disponible

Toxicité pour la reproduction

Composants:

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® CRYSTAL HARDENER

Version Date de révision: 2.0 26.12.2020

n: Numéro de la FDS: 400001021208

Date de dernière parution: 13.08.2019 Date de la première version publiée:

25.07.2018

Date d'impression 02.02.2021

2,2'-[Ethane-1,2-diylbis(oxy)]bis(ethanethiol):

Effets sur la fertilité : Espèce: Rat, mâle et femelle

Dose: 50, 100, 150 mg/kg

Toxicité générale chez les parents: Dose sans effet toxique

observé: 50 Poids corporel mg / kg

Toxicité générale sur la génération F1: Dose sans effet

toxique observé: 50 Poids corporel mg / kg Méthode: OCDE ligne directrice 421

N'-(3-aminopropyl)-N,N-dimethylpropane-1,3-diamine:

Type de Test: OCDE ligne directrice 422

Espèce: Rat, mâle et femelle Voie d'application: Oral(e) Dose: 5, 15 and 50 mg/kg bw/d

Toxicité générale chez les parents: Dose sans effet toxique

observé: 15 Poids corporel mg / kg

Toxicité générale sur la génération F1: Dose sans effet

toxique observé: 15 Poids corporel mg / kg

Méthode: OCDE ligne directrice 422

Résultat: L'expérimentation sur des animaux n'a démontré

aucun effet sur la fertilité.

BPL: oui

N,N,4-trimethylpiperazine-1-ethylamine:

Type de Test: OCDE ligne directrice 422

Espèce: Rat, mâle et femelle Dose: 0, 10, 25, 50 mg/kg

Fréquence du traitement: 7 jours / semaine

Toxicité générale chez les parents: Dose sans effet toxique

observé: 50 Poids corporel mg / kg

Toxicité générale sur la génération F1: Dose sans effet

toxique observé: 50 Poids corporel mg / kg

Fertilité: Dose sans effet toxique observé: 50 Poids corporel

mg / kg

Méthode: OCDE ligne directrice 422

Résultat: négatif

Composants:

N'-(3-aminopropyl)-N,N-dimethylpropane-1,3-diamine:

Incidences sur le : Espèce: Rat, mâle et femelle développement du fœtus Voie d'application: Oral(e)

Dose: 5, 15 and 50 mg/kg bw/d

Toxicité maternelle générale: Dose sans effet toxique

observé: 15 Poids corporel mg / kg Méthode: OCDE ligne directrice 422

Résultat: Non classé

BPL: oui

Composants:

N'-(3-aminopropyl)-N,N-dimethylpropane-1,3-diamine:

Toxicité pour la reproduction : Aucune preuve d'effets nocifs sur la fonction sexuelle et la fertilité ou sur la croissance, lors de l'expérimentation animale.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® CRYSTAL HARDENER

Version Date de révision: 2.0 26.12.2020

Numéro de la FDS: 400001021208

Date de dernière parution: 13.08.2019 Date de la première version publiée:

25.07.2018

Date d'impression 02.02.2021

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Donnée non disponible

Toxicité à dose répétée

Composants:

2,2'-[Ethane-1,2-diylbis(oxy)]bis(ethanethiol):

Espèce: Rat, mâle et femelle

NOAEL: 60 mg/kg

Voie d'application: Oral(e) Dose: 20, 60, 180 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 407

N'-(3-aminopropyl)-N,N-dimethylpropane-1,3-diamine:

Espèce: Rat, mâle et femelle

NOEC: 550

Voie d'application: Inhalation Atmosphère de test: vapeur

Durée d'exposition: 3 w 6 hNombre d'expositions: 5 d/w

Dose: 550 mg/m3

Méthode: Toxicité subchronique

Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Espèce: Souris, mâle NOAEL: >= 56,3

Voie d'application: Contact avec la peau

Nombre d'expositions: 3 d Méthode: Toxicité chronique

Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Espèce: Rat, mâle et femelle

NOAEL: 1000

Voie d'application: Oral(e)

Durée d'exposition: 90 dMéthode: OCDE ligne directrice 408

Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

N,N,4-trimethylpiperazine-1-ethylamine:

Espèce: Rat, mâle et femelle

NOAEL: 50 mg/kg

Voie d'application: Oral(e)

Durée d'exposition: 6 - 10 weeks Nombre d'expositions: 7 days/week

Dose: 0, 10, 25, 50mg/kg bw/day Méthode: OCDE ligne directrice 422

BPL: oui

Toxicité à dose répétée -

: Donnée non disponible

Evaluation

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® CRYSTAL HARDENER

Version 2.0

Date de révision: 26.12.2020

Numéro de la FDS: 400001021208

Date de dernière parution: 13.08.2019 Date de la première version publiée:

25.07.2018

Date d'impression 02.02.2021

Toxicité par aspiration

Donnée non disponible

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Informations générales: Donnée non disponible

Expérience de l'exposition humaine

Informations générales: Donnée non disponible

Inhalation: Donnée non disponible

Contact avec la peau: Donnée non disponible

Contact avec les yeux: Donnée non disponible

Ingestion: Donnée non disponible

Toxicologie, Métabolisme, Distribution

Donnée non disponible

Effets neurologiques

Donnée non disponible

Information supplémentaire

Ingestion: Donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

2,2'-[Ethane-1,2-diylbis(oxy)]bis(ethanethiol):

Toxicité pour les poissons : CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 5,7 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Type de Test: Essai en semi-statique Méthode: OCDE ligne directrice 203

SDS FR-AM - - 400001021208

16 / 23

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® CRYSTAL HARDENER

Version D 2.0 20

Date de révision: 26.12.2020

Numéro de la FDS: 400001021208

Date de dernière parution: 13.08.2019 Date de la première version publiée:

25.07.2018

Date d'impression 02.02.2021

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0,76 mg/l

Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

: CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 3,11

mg/l

Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 201

BPL: oui

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

N'-(3-aminopropyl)-N,N-dimethylpropane-1,3-diamine:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Brachydanio rerio (poisson zèbre)): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en statique
Contrôle analytique: oui
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE ligne directrice 203

BPL: oui

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 9,2 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Type de Test: Essai en statique Contrôle analytique: non Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

BPL: oui

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

: CE50r (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 21 mg/l

Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique

Contrôle analytique: oui Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 201

BPL: oui

NOEC (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 5,7 mg/l

Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Contrôle analytique: oui
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

BPL: oui

Toxicité pour les microorganismes

: CE50 (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)):

181 mg/l

Durée d'exposition: 16 h Type de Test: Essai en statique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® CRYSTAL HARDENER

Version 2.0

Date de révision: 26.12.2020

Numéro de la FDS: 400001021208

Date de dernière parution: 13.08.2019 Date de la première version publiée:

25.07.2018

Date d'impression 02.02.2021

Contrôle analytique: non Substance d'essai: Eau douce Méthode: DIN 38 412 Part 8

BPL: non

N,N,4-trimethylpiperazine-1-ethylamine:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 29 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 66 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

: CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Micro-Algue)): 29

mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (Micro-Algue)): 3,2

mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les

microorganismes

: CE50 (boue activée): > 1 000 mg/l

Durée d'exposition: 3 h

Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 209

BPL: oui

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

2,2'-[Ethane-1,2-diylbis(oxy)]bis(ethanethiol):

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique

Inoculum: boue activée Concentration: 38,2 mg/l

Résultat: N'est pas biodégradable.

Biodégradation: < 10 % Durée d'exposition: 28 d

Méthode: OCDE Ligne directrice 301 A

N'-(3-aminopropyl)-N,N-dimethylpropane-1,3-diamine:

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique

Résultat: Facilement biodégradable.

Biodégradation: 100 %

Lié à: Carbone organique dissous (COD)

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® CRYSTAL HARDENER

Version 2.0

Date de révision: 26.12.2020

Numéro de la FDS: 400001021208

Date de dernière parution: 13.08.2019 Date de la première version publiée:

25.07.2018

Date d'impression 02.02.2021

Durée d'exposition: 28 d

Méthode: OCDE Ligne directrice 301 A

BPL: oui

N,N,4-trimethylpiperazine-1-ethylamine:

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique

Inoculum: boue activée

Résultat: Difficilement biodégradable.

Biodégradation: 0 % Durée d'exposition: 28 d

Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

N'-(3-aminopropyl)-N,N-dimethylpropane-1,3-diamine: Coefficient de partage: n- : log Pow: -0,56 (25 °C)

octanol/eau pH: 11,6

Méthode: OCDE ligne directrice 107

N,N,4-trimethylpiperazine-1-ethylamine:

Coefficient de partage: n- : log Pow: -0,591 (21 °C)

octanol/eau pH: 9,6

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient

considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des

niveaux de 0,1% ou plus..

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique

supplémentaire

Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu

professionnelle.

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours

d'eau ou le sol.

SDS FR-AM - - 400001021208

19 / 23

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® CRYSTAL HARDENER

Version 2.0

Date de révision: 26.12.2020

Numéro de la FDS: 400001021208

Date de dernière parution: 13.08.2019 Date de la première version publiée:

25.07.2018

Date d'impression 02.02.2021

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des

emballages déjà utilisés.

Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets. Éliminer les déchets dangereux en conformité avec les

réglementations locales et nationales.

Éliminer le contenu/ récipient dans une installation

d'élimination des déchets agréée.

Emballages contaminés : Vider les restes.

Eliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

IATA

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IMDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

ADR

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

RID

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Liste des substances soumises à autorisation

(Annexe XIV)

: Non applicable

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).

: Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (Réglement (CE) No

1907/2006 (REACH), Article 57).

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

Non applicable

Maladies Professionnelles

(R-461-3, France)

: 84, 43

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® CRYSTAL HARDENER

Version 2.0

Date de révision: 26.12.2020

Numéro de la FDS: 400001021208

Date de dernière parution: 13.08.2019 Date de la première version publiée:

25.07.2018

Date d'impression 02.02.2021

Autres réglementations:

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

DSL : Ce produit contient un ou plusieurs composants qui ne sont

pas listés dans les listes LIS et LES Canadiennes.

AICS : Listé ou en conformité avec l'inventaire

NZIoC : N'est pas en conformité avec l'inventaire

ENCS : Listé ou en conformité avec l'inventaire

KECI : Listé ou en conformité avec l'inventaire

PICCS : Listé ou en conformité avec l'inventaire

IECSC : Listé ou en conformité avec l'inventaire

TCSI : Listé ou en conformité avec l'inventaire

TSCA : Dans l'inventaire de la TSCA ou conforme à la partie afférente

concernant les substances actives

Inventaires

AICS (Australie), AIIC (Australie), DSL (Canada), IECSC (Chine), ENCS (Japon), KECI (Corée), NZIOC (Nouvelle-Zélande), PICCS (Philippines), TCSI (Taiwan), TSCA (États-Unis d'Amérique (USA))

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

L'évaluation du risque chimique des substances contenues dans ce produit est soit terminée, soit sans objet (non applicable).

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H301 : Toxique en cas d'ingestion. H302 : Nocif en cas d'ingestion.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® CRYSTAL HARDENER

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 13.08.2019 2.0 26.12.2020 400001021208 Date de la première version publiée:

25.07.2018

Date d'impression 02.02.2021

H312 : Nocif par contact cutané.

H314 : Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions

des yeux.

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée. H318 : Provoque de graves lésions des yeux.

H332 : Nocif par inhalation.

H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë

Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique

Eye Dam. : Lésions oculaires graves

Skin Corr. : Corrosion cutanée Skin Sens. : Sensibilisation cutanée

2019/1831/EU : Europe. Directive 2019/1831/UE de la Commission établissant

une cinquième liste de valeurs limites indicatives d'exposition

professionnelle

FR VLE : Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents

chimiques en France (INRS)

2019/1831/EU / TWA : Valeurs limites - huit heures
2019/1831/EU / STEL : Limite d'exposition à court terme
FR VLE / VME : Valeur limite de moyenne d'exposition
FR VLE / VLCT (VLE) : Valeurs limites d'exposition à court terme

Information supplémentaire

Classification du mélange: Procédure de classification:

Skin Sens. 1 H317 Méthode de calcul Aquatic Chronic 3 H412 Méthode de calcul

Les informations et recommandations figurant dans cette publication sont fondées sur notre expérience générale et sont fournies de bonne foi au mieux de nos connaissances actuelles, MAIS RIEN DANS LES PRESENTES NE DOIT ÊTRE INTERPRETE COMME CONSTITUANT UNE GARANTIE OU UNE DECLARATION, EXPRESSE, IMPLICITE OU AUTRE.

DANS TOUS LES CAS, IL INCOMBE A L'UTILISATEUR DE DETERMINER ET DE VERIFIER L'EXACTITUDE, AINSI QUE LE CARACTERE SUFFISANT ET APPLICABLE DE TELLES INFORMATIONS ET RECOMMANDATIONS, DE MEME QUE L'ADEQUATION ET L'ADAPTATION D'UN QUELCONQUE PRODUIT A UNE UTILISATION SPECIFIQUE OU DANS UN BUT PARTICULIER.

LES PRODUITS MENTIONNES PEUVENT PRESENTER DES RISQUES INCONNUS ET DOIVENT ETRE UTILISES AVEC PRECAUTION. MEME SI CERTAINS RISQUES SONT DECRITS DANS CETTE PUBLICATION, IL N'EXISTE AUCUNE GARANTIE QU'IL S'AGIT DES SEULS RISQUES EXISTANTS.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® CRYSTAL HARDENER

Version 2.0

Date de révision: 26.12.2020

Numéro de la FDS: 400001021208

Date de dernière parution: 13.08.2019 Date de la première version publiée:

25.07.2018

Date d'impression 02.02.2021

Les risques, la toxicité et le comportement des produits peuvent différer lorsque ceux-ci sont utilisés avec d'autres matériaux et dépendent des conditions de fabrication et d'autres processus. Ces risques, cette toxicité et ces comportements doivent être déterminés par l'utilisateur et portés à la connaissance des personnes ou entités chargés du transport ou de la manutention, du traitement ou de la transformation, ainsi que de tous utilisateurs finaux.

Les marques commerciales ci-dessus sont la propriété de Huntsman Corporation ou de ses filiales.

AUCUNE PERSONNE OU ORGANISATION A L'EXCEPTION D'UN EMPLOYE HUNTSMAN DUMENT QUALIFIE EST AUTORISE A FOURNIR OU METTRE A DISPOSITION DES FICHES DE DONNEES DE SECURITE POUR LES PRODUITS HUNTSMAN. LES FICHES DE DONNEES DE SECURITE DE SOURCES NON AUTORISEE PEUVENT CONTENIR DES INFORMATIONS QUI NE SONT PLUS A JOUR OU INEXACTES.